

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	
M. André GERVAIS		

Membres absents :

Mme Christine DURNERIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Myriam BERNARD	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
M. Franck MELOTTE	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gilles TRAHARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d'EPCI - Adhésion du Grand Dijon

Créé en mai 2011, le Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d'EPCI (CMRU) compte aujourd'hui plus de 65 élus. Il constitue un lieu privilégié d'échanges et de réflexions pour les élus acteurs de la rénovation urbaine. Il répond à la nécessité d'approfondir, pérenniser et optimiser l'efficacité de la politique de rénovation urbaine en France.

Le CMRU permet aux élus d'échanger sur les projets menés dans le cadre du PNRU 1. Il est l'occasion de conduire une analyse critique objective des succès comme des difficultés rencontrées sur le terrain, notamment en fin de convention.

Le Club est aussi un lieu d'interpellation des décideurs publics où les élus de la rénovation urbaine sont force de propositions, notamment dans l'éventualité d'un PNRU 2. Les axes de réflexion sont entre autres la pérennisation de l'investissement de l'Etat, des collectivités et des partenaires financeurs ou encore l'articulation de la rénovation urbaine avec le développement économique et social des quartiers.

Le Club organise, à raison de quatre en moyenne par an, des rencontres-débats réservées à ses membres. Elles peuvent être thématiques ou autour d'une personnalité politique ou d'un expert professionnel.

Le Club envisage de réaliser une étude auprès des villes « ANRU » courant 2012 afin de sonder l'opinion des maires et présidents de communautés et d'analyser les points positifs et les difficultés rencontrées dans le cadre d'opérations ANRU. Cette étude permettra d'affiner les objectifs politiques du Club et de préciser les thèmes à aborder dans le cadre des rencontres ; elle pourrait être adaptée et étendue à l'ensemble des parlementaires.

Le montant de la cotisation annuelle est actuellement de 1 200 €.

Vu l'avis favorable de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **l'adhésion** du Grand Dijon au Club des Maires de la Rénovation Urbaine et des Présidents d'EPCI,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.